



Contrat de location de parcelle en camping

Par Chris0206

Bonjour,

Je sollicite votre avis concernant un litige avec le propriétaire d'un camping.

En 2024, j'ai acheté un mobil-home d'occasion situé sur une parcelle du camping. Un contrat de location de parcelle de deux ans a été signé. Le mobil-home nécessitait d'importants travaux de rénovation, représentant plusieurs milliers d'euros d'investissement.

À l'échéance du contrat, un nouveau contrat m'a été adressé. Je ne l'ai pas signé dans les délais, principalement en raison de la maladie grave de mon épouse, qui a fortement perturbé notre situation familiale. Je n'ai toutefois jamais refusé le renouvellement et j'ai continué de payer mensuellement avec 60% de la somme annuel payé en une fois.

Le nouveau contrat comporte également une nouvelle clause imposant un paiement annuel en une seule fois, alors que, depuis le début, les redevances étaient réglées par mensualités avec l'accord du camping.

Lorsque je me suis présenté au camping pour régulariser la situation, signer le contrat et transmettre les documents d'assurance, ces propositions ont été refusées et l'entretien s'est très mal déroulé.

Je souhaite aujourd'hui privilégier une solution amiable. Mon intention est d'envoyer un courrier proposant de régulariser la situation, de transmettre l'attestation d'assurance et de demander le maintien d'un paiement mensualisé.

Mes questions sont les suivantes :

Cette démarche vous paraît-elle adaptée ?

Quels sont les points forts et les points faibles de mon dossier ?

Existe-t-il des précautions particulières à prendre avant d'engager d'autres démarches ?

En cas de refus ou d'absence de réponse, quelle serait selon vous la meilleure suite à donner ?

Je vous remercie par avance pour votre avis.